



Demande de renseignement sur la carte d'agent de sécurité

Par **milou31**, le **02/02/2013 à 19:55**

BonjourrrrrSuite à une formation d'agent de sécurité que j'ai effectué à CABRIES plan de campagne a Marseille.rnJ'ai envoyé mon dossier au cnaps de Marseille.rnPour qu'il étudie mon dossier,je l'ai ai appelé pour,savoirrrle suivi de mon dossier et il mon répondu qu'il.rnFesait une enquête morale.rnSeulement je me suis fait expulsé par la police en 2008.rnCar je n'avais pas mes papiers.rnActuellement j'ai mes papiers.rnPeuve t'il me refusé ma carte professionnel d'agent de sécurité?rnCordialement.

Par **amajuris**, le **02/02/2013 à 20:19**

bsr,rneffectivement vos antécédents relatifs à votre séjour irrégulier en france peut être un élément défavorable à l'octroi de votre carte professionnelle d'agent de sécurité car je suppose que les candidats sont nombreux et qu'il est de la la responsabilité du cnaps de ne pas délivrer cette carte sans s'asssurer de la moralité du candidat ainsi que de son passé judiciaire.rncdtrncdt